

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 38
En exercice : 38
Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de convocation : 02/09/2026

Séance du 10 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix du mois de septembre à 09h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Saint-Martin (salle des fêtes) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Monsieur Cyril TOUZET, Président.

Présents : Eloi ALBET, Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Yves CASTAN, Claude CHIBAUDEL, Franck COUDERC, Claire DEVIC, Michelle FONTANILLES, Philippe GIGANON, Eric HOULÈS, Jacqueline LAVABRE, Jean-François MAJOREL, David MAURY, Pierrette MENRAS-COT, Adrienne PERRIER, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Philippe ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Serge SPATARO, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Christophe BRAL, Julien ESPITALIER, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Sylvie BARDY à Jean-Louis CABANES, Jean-Luc JACQUEMOND à Cyril TOUZET, Nathalie RICARD à Patrick RIVEMALE

Absents excusés : Céline GINIEIS, Guy SALES, Anne-Claire SOLIER

Absent : Eva LE CHARPENTIER, Vanessa RAMBIER

Patrick RIVEMALE est désigné secrétaire de séance

N°20260910_135bis

Objet : Construction d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) à Saint-Sernin-sur-Rance – attribution du marché de travaux

Suite à une erreur technique et matérielle, cette délibération annule et remplace la délibération N° 20260910_135 en date du 10/09/2026.

Vu la délibération N° 20251218_142 en date du 18 décembre 2025 approuvant le projet de création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) à Saint-Sernin-sur-Rance,

Vu la délibération N° 20260129_006 en date du 29 janvier 2026 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre à la SAS d'Architecture ROUQUETTE & VIDAL,

Vu la délibération N° 20260223_025 en date du 23 février 2026 approuvant le plan de financement et l'échéancier prévisionnel du projet de construction d'une Maison des Assistants Maternelles (MAM) à Saint-Sernin-sur-Rance,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L.2123-1,

La consultation des entreprises a eu lieu du 29/06/2026 au 31/07/2026 à 12h00 pour les travaux de construction d'une Maison d'Assistants Maternelles « Les Petits Victor » à Saint-Sernin-sur-Rance et comprenant 13 lots :

- Lot n° 1 Terrassement – VRD,
- Lot n° 2 Gros œuvre,
- Lot n° 3 Charpente – Couverture,
- Lot n° 4 Ravalement,
- Lot n° 5 Menuiseries extérieures,
- Lot n° 6 Menuiseries intérieures,
- Lot n° 7 Plâtrerie – Chape – Faïence,
- Lot n° 8 Électricité,
- Lot n° 9 Plomberie – CVC,
- Lot n° 10 Peinture,
- Lot n° 11 Revêtement de sol,
- Lot n° 12 Serrurerie,
- Lot n° 13 Panneaux photovoltaïques.

Suite à l'analyse des offres, il est proposé de retenir les offres les mieux disantes :

LOTS	ENTREPRISES	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Lot n° 1 Terrassement – VRD	SAS GUIPAL	48 888,84 €	9 777,77 €	58 666,61 €
Lot n° 2 Gros œuvre	SARL ALINAT CONSTRUCTIONS	85 681,98 €	17 136,40 €	102 818,38 €
Lot n° 3 Charpente – Couverture	SARL ALINAT CONSTRUCTIONS	41 129,47 €	8 225,89 €	49 355,36 €
Lot n° 4 Ravalement	EURO FACADES SALVAN	6 726,74 €	1 345,35 €	8 072,09 €
Lot n° 5 Menuiseries extérieures	SARL MENUISERIE GARRIGUES	20 989,19 €	4 197,84 €	25 187,03 €
Lot n° 6 Menuiseries intérieures	MENUISERIE JEROME PUECH	16 136,00 €	3 227,20 €	19 363,20 €
Lot n° 7 Plâtrerie – Chape – Faïence	MR. G. GINESTE – MR L. CAUQUIL	35 857,92 €	7 171,58 €	43 029,50 €
Lot n° 8 Électricité	SARL REMI REVERSAT	13 320,00 €	2 664,00 €	15 984,00 €
Lot n° 9 Plomberie – CVC	SYSTHERMIC 81	43 582,80 €	8 716,56 €	52 299,36 €
Lot n° 10 Peinture	SARL JF VEYRIE	9 157,76 €	1 831,55 €	10 989,31 €

Lot n° 11 Revêtement de sol	SAS BENECH	7 752,34 €	1 550,47 €	9 302,81 €
Lot n° 12 Serrurerie	METALLERIE POUJOL BRUNO	15 871,80 €	3 174,36 €	19 046,16 €
Lot n° 13 Panneaux photovoltaïques	SOLAR PHOTOVOLTAIQUE	9 026,28 €	1 805,26 €	10 831,54 €
TOTAL :		354 121,12 €	70 824,23 €	424 945,35 €

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de l'analyse des offres et de la proposition et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de :

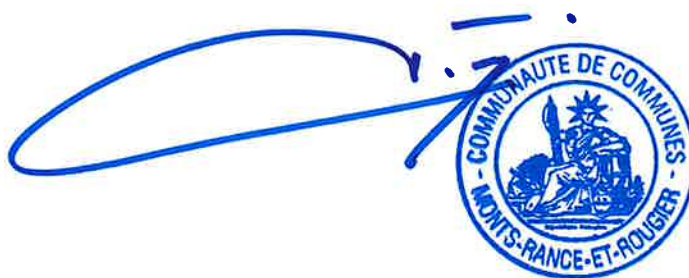
- **APPROUVER** les propositions telles que définies ci-dessus,
- **ATTRIBUER** les 13 lots de l'appel d'offres relatif aux travaux de construction d'une Maison d'Assistants Maternelles, comme suit :
 - o Lot n° 1 Terrassement – VRD : SAS GUIPAL ;
 - o Lot n° 2 Gros œuvre : SARL ALINAT CONSTRUCTIONS ;
 - o Lot n° 3 Charpente – Couverture : SARL ALINAT CONSTRUCTIONS ;
 - o Lot n° 4 Ravalement : EURO FACES SALVAN ;
 - o Lot n° 5 Menuiseries extérieures : SARL MENUISERIE GARRIGUES ;
 - o Lot n° 6 Menuiseries intérieures : MENUISERIE JEROME PUECH ;
 - o Lot n° 7 Plâtrerie – Chape – Faïence : MR G. GINESTE – M. L. CAUQUIL ;
 - o Lot n° 8 Électricité : SARL REMI REVERSAT ;
 - o Lot n° 9 Plomberie – CVC : SYSTHERMIC 81 ;
 - o Lot n° 10 Peinture : SARL JF VEYRIE ;
 - o Lot n° 11 Revêtement de sol : SAS BENECH ;
 - o Lot n° 12 Serrurerie : METALLERIE POUJOL BRUNO ;
 - o Lot n° 13 Panneaux photovoltaïques : SOLAR PHOTVOLTAIQUE ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Cyril TOUZET



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.